



Quelle orientation pour le futur institut d'excellence en éducation ?

Le 16 octobre dernier, le ministère de l'Éducation rendait public un Document de consultation sur la création d'un institut national d'excellence en éducation. Par le plus grand des hasards (!), l'Institut du Québec (IdQ) publiait, un mois auparavant, un rapport intitulé « Des exemples pour l'école québécoise », salué par un éditorial d'Alexandre Sirois, dans *La Presse* du 24 septembre, pour ses supposées « idées novatrices » pour l'école québécoise.

Le rapport de l'IdQ présente une dizaine de courtes fiches sur des expériences provenant de sept pays, qualifiées d'« inspirantes » par l'éditorialiste de *La Presse* parce qu'elles ont « le but de faire rimer éducation avec audace plutôt qu'immobilisme ».

Difficile de formuler une appréciation de ces expériences, qui vont de la disposition de la classe (Ørestad Gymnasium au Danemark) à la pédagogie par projets (États-Unis), présentée comme nouveauté (!?), jusqu'aux inévitables portails en ligne (Éduscol en France).

Attardons-nous un instant au projet « Fife Peer Learning Experiment » de l'Écosse. Les élèves de 129 écoles primaires, expliquent les auteurs du rapport, ont été « jumelés afin qu'ils s'entraident régulièrement sur des travaux de lecture et de mathématiques au cours de sessions de 20 minutes à une heure par semaine ».

Suite en page 4

L'édito du Président



Qui a droit à une heure d'activité physique par jour ?

Vous vous souvenez de cette publicité du gouvernement dans laquelle deux parents discutent sur les bienfaits de l'ajout d'une heure d'activité physique par jour pour les élèves... et pour les notes ?

J'ai déjà parlé, dans un éditto précédent, du malaise entourant cette publicité du gouvernement, notamment parce que la scène a été filmée dans la cour d'une école privée de Montréal. Mais aussi parce que nous étions alors stupéfaits : Vraiment ? Une heure de plus d'activité physique quotidienne dans les écoles ?

Maintenant que l'année est entamée, nous sommes à même de constater qu'une fois de plus, le gouvernement médiatise de grandes intentions sans allouer l'argent que requièrent les objectifs qu'il vise.

Bien sûr, nous ne pouvons être contre l'arrivée de nouvelles sommes en éducation qui permettront, du moins pour trois ans, de financer des projets. Mais justement, pourquoi procéder de la sorte ? Pourquoi envoyer de petites sommes, pour une courte période, dans à peine la moitié des écoles du Québec, sans avoir un plan national ? Le gouvernement, via le ministère de l'Éducation, ne devrait-il pas jouer son rôle d'encadrement de l'éducation au Québec ?

Les plus récentes orientations du



ministère nous laissent plutôt croire que le gouvernement penche vers la libéralisation de l'éducation, l'autorégulation, à l'image des marchés. Dans cette perspective, les écoles feraient donc de meilleurs choix sans avoir de contraintes nationales.

Faut-il vraiment revenir sur les multiples exemples de ce qui

arrive quand trop de place est concédée à ceux qui recherchent les profits et promeuvent leur agenda ?

En éducation, nous avons besoin d'un plan et ce plan doit être élaboré par des gens du milieu, avec un financement adéquat pour le mettre sur pied. Donner des millions de dollars à des groupes communautaires, à des vedettes ou à des influenceurs qui soutiennent vouloir « aider » le réseau de l'éducation, c'est le monde à l'envers ! C'est de l'inverse dont nous avons besoin : d'abord, un plan et ensuite, s'adjoindre des collaborateurs pour le mener à bien.

Avec un tel plan, l'heure d'activité quotidienne additionnelle serait donnée par des gens compétents, comme des éducateurs physiques ou des techniciens en loisirs, selon des guides clairs, pour que tous les enfants du Québec puissent avoir la chance d'en profiter réellement et de façon équitable !

Éric Gingras



Votre Syndicat est actif sur les réseaux sociaux. Suivez-nous !





Guignolée des femmes

« Je suis arrivée comme un oiseau en cage aux ailes brisées. J'y ai trouvé un accueil chaleureux et j'ai pu prendre un nouvel envol. » - Témoignage d'espoir d'une femme.

Le Comité des femmes du Syndicat de Champlain tient à vous informer que, grâce à votre générosité et à votre participation à la guignolée de l'an dernier, les refuges d'entraide pour femmes de Longueuil et de Valleyfield ont pu venir en aide à de nombreuses femmes et à leurs enfants.

Nous vous invitons donc à continuer de donner généreusement encore cette année.

Dans votre milieu, installez une boîte pour recueillir les dons, sur laquelle vous apposez l'affiche reçue à cet effet dans le courrier syndical de cette semaine.

Nous ramasserons vos dons lors du dernier courrier syndical de l'année 2017, soit le mercredi 13 décembre, si vous vous êtes préalablement inscrits à syndicatchamplain.com, sous l'onglet « Inscriptions ». Vous pouvez aussi les apporter directement au bureau du Syndicat, au plus tard le 13 décembre (le 12 décembre pour la section Salaberry).

Produits d'hygiène personnelle, produits de beauté, chocolat, petites douceurs (mais aucun vêtement ni nourriture) : Vos dons seront acheminés à L'Accueil pour Elle et au Carrefour pour Elle dès le 15 décembre 2017.

Merci pour votre grande générosité ! Soyons solidaires !

Comité des femmes



Couverture de votre agenda

Artistes recherchés

Comme par les années passées, nous sommes à la recherche d'une œuvre pour enjoliver la page couverture de l'agenda *L'Outil de travail quotidien 2018-2019*, que vous recevrez en juin prochain.

Huile sur toile, peinture, lithographie, aquarelle, gravure, photographie : Nous attendons vos créations, peu importe leur format. Soyez créatifs, il n'y a pas de sujet ni de thème imposés.

Vous avez jusqu'au 19 décembre à 16 heures pour nous faire parvenir l'œuvre que vous souhaitez proposer.

Deux options sont possibles : soit vous nous envoyez une photographie de

l'œuvre par courriel, soit vous la déposez au bureau du Syndicat (vous pourrez la récupérer par la suite).

Le Conseil d'administration fera un choix, le 21 décembre prochain, parmi les œuvres qui seront présentées.

Pour toute question ou pour envoyer une photographie de votre œuvre, contactez Jessica Carrière à jcarriere@syndicatchamplain.com

*Veuillez noter que ce concours s'adresse uniquement aux membres du Syndicat de Champlain et que chaque artiste peut présenter un maximum de cinq œuvres.

Séance d'information

Enseignantes et enseignants à statut précaire et stagiaires

Le Comité des jeunes vous invite à une séance d'information générale sur les thèmes suivants : droits des personnes à statut précaire, listes de priorités d'emploi, évaluation, tâche, champs d'enseignement, types de contrats, salaire, droits sociaux, structure syndicale, etc.

Inscription obligatoire à syndicatchamplain.com, en cliquant sur « Inscriptions ».

Des Patriotes

Le jeudi 30 novembre à 16 h 30
au bureau du Syndicat
(7 500 chemin de Chambly,
Saint-Hubert)

Marie-Victorin

Le mercredi 22 novembre à 16 h 30
au bureau du Syndicat
(7 500 chemin de Chambly,
Saint-Hubert)

**Sébastien Potvin, responsable
Comité des jeunes**



Un long chemin vers l'égalité

Bien que certains sujets fassent couler beaucoup d'encre, on ne peut passer à côté. Ces dernières semaines, des personnalités connues ont été dénoncées pour agressions sexuelles. Certaines des présumées victimes sont également connues du grand public, ce qui a, bien entendu, largement contribué à la médiatisation du mouvement #MoiAussi. Le contexte impose ici qu'on s'interroge sur l'égalité homme-femme.

En septembre dernier, Louise Cordeau, présidente du Conseil du statut de la femme, dans une rare entrevue depuis sa nomination à la tête de l'organisme en février 2017, indiquait alors que l'égalité de droit était « presque acquise » suite à la sortie de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*. Pour elle, nous sommes à l'heure de l'égalité de fait.

Où étiez-vous madame Cordeau ces derniers jours ?

On vous attendait. Il y avait tout lieu de réagir à ces dénonciations, de réagir aux postes de pouvoir qui semblent donner, à certains, un droit physique ou psychologique, sur leurs subalternes.

Mais non. Vous n'avez publié qu'un communiqué laconique et formaté dans lequel vous affirmez que « nous devons agir dès l'enfance et multiplier les efforts pour que notre société ne tolère plus cette violence ». Vous avez donc choisi de renvoyer la balle dans le camp du ministre Proulx, qui après sept ans d'expérimentation, n'a pas encore donné son aval pour un cours d'éducation à la sexualité !

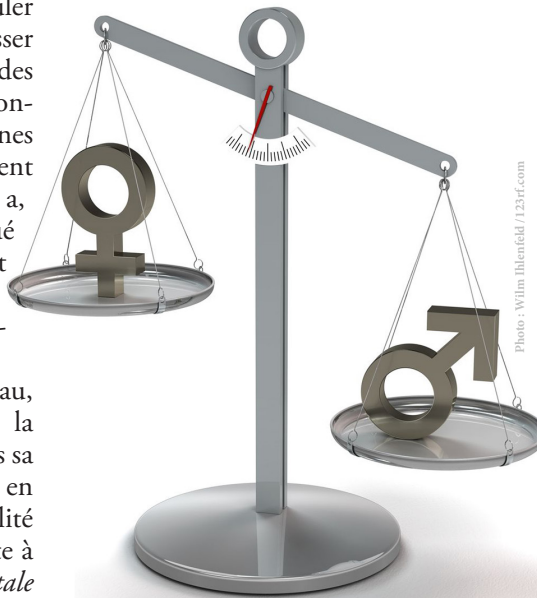


Photo : Willem Idenfeld / 123rf.com

Dans *Le Devoir*, la journaliste Catherine Lalonde cite la spécialiste des relations difficiles, des conflits et du harcèlement, Chantal Aurousseau. « Tous les spécialistes s'entendent pour dire que ce qui marquerait vraiment un changement, ce serait un électrochoc du système judiciaire – depuis les services de la police jusqu'à la loi, en passant par la façon de l'appliquer – afin "qu'il n'y ait plus une femme sur trois, (...) qu'il n'y ait pas un homme sur quatre qui vivent un événement traumatique lié à leur genre" et qu'il y ait beaucoup, beaucoup plus que trois agressions sexuelles déclarées sur 1000 qui se concluent par une condamnation. »

Bien qu'il y ait eu beaucoup de chemin parcouru ces cinquante dernières années, l'égalité de droit entre les femmes et les hommes n'est pas encore complètement atteinte, et encore moins l'égalité de fait.

La commission Bird

Toujours dans *Le Devoir*, Camille Robert, candidate au doctorat en histoire à l'UQAM, nous rappelle qu'en 1967, une commission royale d'enquête sur la situation de la femme, mieux connue sous le nom de la commission Bird, voyait le jour sous la gouverne de Florence Bird.

Que retrouvait-on dans le rapport de la commission ? Des recommandations dénonçant les inégalités salariales, les « différentes formes de préjugés sexistes dans la scolarisation primaire, secondaire et universitaire » ; la condition des femmes autochtones y était abordée tout comme « les écarts salariaux, la violence conjugale ou la sous-représentation des femmes en politique ».

Contraception et avortement sont également visés par une proposition de mise en place de services de planification des naissances. On y aborde même « l'absence de revenu d'emploi pour les ménagères », on propose en plus un revenu garanti « pour les personnes seules au foyer avec enfant à charge ».

Or, en juillet 2017, que retrouve-t-on dans la stratégie du gouvernement actuel ? « La volonté de mettre en place une éducation égalitaire et sans stéréotypes, l'autonomisation économique des femmes, un meilleur partage des responsabilités familiales, une parité dans les lieux décisionnels et des mesures contre la violence faite aux femmes ».

Une telle ressemblance, ça ne s'invente pas, malheureusement. Je laisse la conclusion à madame Robert : « Cinquante ans après la commission Bird, alors que l'équité salariale n'est toujours pas obtenue dans plusieurs secteurs d'emploi, que les femmes continuent à porter la charge mentale du travail ménager, que les meurtres conjugaux font régulièrement les manchettes, que les femmes autochtones sont quatre fois plus à risque d'homicide ou de disparition et que plusieurs Canadiennes n'ont toujours pas accès aux services d'avortement, force est de constater que les batailles à mener sont encore nombreuses. »

Mireille Proulx
Coordonnatrice

Cours d'éducation sexuelle à l'école

Savez-vous combien de sexologues travaillent dans les commissions scolaires des Patriotes, Marie-Victorin et Vallée-des-Tisserands ? Zéro. Étonnant ? C'est aussi l'avis de Jacinthe Barriault, sexologue et travailleuse sociale.

Pour lire notre entrevue, rendez-vous à syndicatchamplain.com



Quelle orientation pour le futur institut d'excellence en éducation ? (suite)

Cependant, les auteurs omettent de dire que ce projet de « tutorat par les pairs » est rendu possible parce que le système d'éducation écossais se caractérise par une longue tradition d'enseignement public ouvert à tous, ce qui le différencie de ceux des autres nations du Royaume-Uni... et de celui du Québec !

L'éléphant dans la pièce

En fait, les auteurs anonymes du rapport de l'IdQ évitent soigneusement de mentionner la caractéristique principale du système québécois, soit la ségrégation entre les élèves de la classe ordinaire, des classes à projets particuliers et de l'école privée.

Pourtant, dans son *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*, le Conseil supérieur de l'éducation montrait que notre système scolaire, « de plus en plus ségrégué », était le plus inégalitaire au Canada et courait « le risque d'atteindre un point de bascule et de reculer sur l'équité ».

Les auteurs de l'IdQ insistent sur la nécessité d'une école « inclusive », mais ils se gardent bien de faire référence à la nécessaire « inclusion » de tous les élèves dans des classes, des écoles et un système scolaire hétérogènes, condition sine qua non pour tirer le maximum d'un projet de « tutorat par les pairs ». La présence d'écoles privées, grassement subventionnées, est l'éléphant dans la pièce qu'on évite soigneusement de voir.



Quel immobilisme ?

Les auteurs anonymes – qui remercient dans une note à la fin du document Égide Royer « pour ses judicieux commentaires » – dénoncent la « rigidité » et l'« immobilisme » de notre système. Mais ils ne prônent pas de « réforme radicale du système éducatif » – comme la fin des subventions publiques aux écoles privées – et invitent plutôt à se contenter d'une « approche d'innovation ascendante (!), c'est-à-dire une innovation testée à petite échelle, éprouvée, puis adoptée par les différents niveaux du système ».

Pas question non plus que ces « innovations ascendantes » coûtent trop de sous, car nous serions, écrivent-ils, « dans un contexte de raréfaction des ressources », alors que le gouvernement nage dans les surplus budgétaires.

La future orientation de l'Institut national d'excellence ?

Alors que l'école québécoise a pour mission « d'instruire, de socialiser et de qualifier », l'IdQ réduit ce rôle à la formation de personnes « capables de

participer de manière significative à l'amélioration de la compétitivité et à la croissance économique ».

Cette approche utilitariste n'est pas étonnante lorsqu'on sait que l'Institut du Québec est une création du Conference Board du Canada et des HEC Montréal et que sa mission est de produire des analyses pour « alimenter le débat au sein de la classe politique et du milieu des affaires ».

L'IdQ est présidé par l'ex-ministre libéral Raymond Bachand et est dirigé par Mia Homsy, ex-chef de cabinet de M. Bachand. Curieusement, il ne possède ni conseil d'administration ni chercheurs. Cependant, au conseil d'administration de l'organisme-père, le Conference Board, on note la présence de dirigeants de General Electric, Cisco System, CGI, McCarthy Tétrault avocat, IBM, Trans Alta, Shell, KPMG, London Drugs, Xerox.

La création de l'IdQ arrive à point nommé, alors que l'Institut économique de Montréal (IEDM), un autre « think tank » libéral, est de plus en plus discrédité à cause de l'orientation néolibérale de ses recherches.

La question qui se pose est la suivante : Le rapport de l'Institut du Québec annonce-t-il l'orientation de ce que sera le futur institut national d'excellence en éducation du ministre Sébastien Proulx ? Si oui, il y a lieu de s'inquiéter.

Pierre Dubuc
Collaboration spéciale



CONNECTEZ AVEC NOUS !

  @syndicatchamplain

 @synd_champlain

 @champlaincsq

